

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOS BIENS IMMOBILIERS

Correction d'erreurs ou opposition aux décisions du Département des finances (Department of Finance) :

Sur nyc.gov/updatepropertydata, vous pouvez télécharger des formulaires pour :

- Corriger des informations erronées au sujet de votre bien immobilier qui apparaissent sur un document ou sur le site Web du Département des finances.
- Vous opposer à une décision du Département des finances quant à la valeur de votre bien immobilier.
- Interjeter appel au refus ou à la levée par le Département de votre exonération ou abattement de l'impôt foncier. (Si une exonération vous a été refusée, vous pouvez également interjeter appel auprès de la Commission fiscale de New York City (New York City Tax Commission). Pour plus d'informations, rendez-vous sur nyc.gov/html/taxcomm.)

Vous pouvez également obtenir de l'aide en appelant le 311.



DATES IMPORTANTES EN MATIÈRE D'IMPÔT FONCIER



Janvier	Le Département des finances envoie un avis d'évaluation foncière par la poste.
Février	Date d'échéance pour déposer votre demande de réduction de co-op/copropriété.
1 ^{er} mars	Date limite pour vous opposer à la valeur attribuée aux propriétés de classe d'impôt 2 et 4 auprès de la Commission fiscale de NYC.
15 mars	Date d'échéance pour déposer votre demande d'exemptions personnelles. Date limite pour vous opposer à la valeur du marché de votre propriété de classe d'impôt 1 auprès du Département des finances et à la valeur qui lui a été attribuée auprès de la Commission fiscale de NYC.
1 ^{er} avril	Date limite pour vous opposer à la valeur du marché des propriétés de classe d'impôt 2 et 4 auprès du Département des finances.
Mai	Le Département des finances publie l'évaluation finale et génère des factures d'impôts fonciers pour la prochaine année, qui débute le 1 ^{er} juillet.
Juin	Les contribuables reçoivent leur première facture d'impôt foncier pour l'année qui débute en juillet.
1 ^{er} juillet	Une nouvelle année fiscale débute : les contribuables sont imposés au taux d'imposition de l'année précédente. L'impôt pour la première partie de l'année sera recalculé lorsqu'un nouveau taux sera fixé par le Conseil municipal (City Council).

Le Bureau du Défenseur des contribuables (Office of the Taxpayer Advocate) est une organisation indépendante du Département des finances (Department of Finance). Nous aidons les contribuables à résoudre leurs problèmes avec le Département des finances et recommandons des modifications visant à empêcher tout problème futur. Notre bureau s'assure que les contribuables sont traités équitablement, conformément à la Déclaration des droits des contribuables de New York City (New York City Taxpayer Bill of Rights).

LE BUREAU DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES



TAXES COMMERCIALES

IMPÔT FONCIER

CONTRÔLES FISCAUX

COMPTES EN
RECOUVREMENT

EXONÉRATIONS

PROGRAMMES DE GEL
DES LOYERS

PRENDRE CONTACT AVEC LE BUREAU DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES

Si vous avez consenti à des efforts raisonnables pour résoudre un problème fiscal avec le Département des finances* mais que vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante, le Bureau du Défenseur des contribuables peut vous aider.

Prenez contact avec nous si au moins l'une des affirmations suivantes est exacte :

1. Vous pouvez prouver que le Département des finances a appliqué une loi, un règlement ou une politique fiscale de manière injuste ou incorrecte, ou vous a refusé vos droits en tant que contribuable.
2. Vous êtes confronté à une menace d'action nuisible immédiate (comme la saisie de vos fonds ou de vos biens) par le Département des finances en raison d'une dette dont vous pouvez prouver qu'elle est injuste ou illégale, ou qu'elle vous a été imputée par erreur.
3. Vous pouvez prouver que vous subirez un préjudice à long terme ou permanent si une exonération ne vous est pas accordée.
4. Vous avez identifié un problème systémique au Département des finances qui pourrait toucher d'autres contribuables.
5. Vous estimez que les faits propres à votre affaire constituent une justification impérieuse d'intérêt public, suffisante pour que le Bureau du Défenseur des contribuables vous vienne en aide.

*Pour prendre contact avec le Département des finances, rendez-vous sur nyc.gov/contactdof

LE BUREAU DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES NE PEUT PAS VOUS AIDER SI

- Vous n'avez pas fait les efforts raisonnables nécessaires à l'obtention d'une exonération en passant par les circuits réguliers du Département des finances, y compris en appelant le 311.
- Vous avez besoin de conseils juridiques ou d'une aide pour préparer votre déclaration fiscale.
- Vous avez déposé ou comptez déposer un dossier auprès de la Commission fiscale, du Tribunal d'appel en matière fiscale (Tax Appeals Tribunal) ou d'une cour d'État, ou avec interjeté appel contre une décision de l'un de ces organismes.
- Vous revendiquez qu'une loi fiscale ou un système fiscal de New York City viole la loi constitutionnelle.
- Le Bureau du Défenseur des contribuables estime que l'objectif de votre demande est de retarder ou d'éviter le dépôt ou le paiement de votre impôt municipal de New York City.
- Vous demandez de l'aide pour une contravention de stationnement, vos taxes sur les ventes ou le revenu personnel, ou votre impôt fédéral sur le revenu.



Si, en raison d'un handicap, vous avez besoin d'aide pour présenter une demande et recevoir un service, ou pour participer à un programme offert par le Département des finances, nous vous invitons à prendre contact avec le Facilitateur des services pour les personnes souffrant d'un handicap en vous rendant sur nyc.gov/contactdofeeo ou en appelant le 311.

PRENDRE CONTACT AVEC LE BUREAU DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES

Pour recevoir l'aide du Bureau du Défenseur des contribuables, visitez d'abord notre site Web, nyc.gov/taxpayeradvocate, et remplissez le formulaire DOF 911, « Demande d'aide du Bureau du défenseur des contribuables » (« Request for Assistance from the Office of the Taxpayer Advocate »). Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre directement contact avec nous :

- **E-MAIL :**
nyc.gov/taxpayeradvocate
- **TÉLÉPHONE :**
311 ou (212) 748-4785
- **FAX :**
(646) 500-6907
- **COURRIER :**
NYC Office of the Taxpayer Advocate
375 Pearl Street, 26th Floor
New York, NY 10038

Le Bureau du Défenseur des contribuables est susceptible de vous aider pour toute question impliquant :

- L'impôt foncier et ses exonérations
- Les taxes commerciales
- Les contrôles fiscaux
- Les comptes en recouvrement
- Le programme de gel des loyers et autres prestations